



26

sept.
2018

▲ Niv. 2

Aucune
réponse

Fédération de Russie

Création de l'alerte : 15 mai 2018

Russie: les propositions d'amendements au Code pénal menacent la liberté des médias

SOURCE DE LA MENACE ▶ Etatique

CATÉGORIE ⓘ ▶ Autres actes ayant des effets dissuasifs sur la liberté des médias

AUCUNE RÉPONSE

AUTEUR : Article 19, FEJ/FIJ, Index, PEN, RSF

Le 15 mai 2018, la Douma russe a approuvé à l'unanimité les amendements proposés au Code pénal (article 284.2). Ceux-ci pourraient être utilisés pour empêcher les médias de couvrir des questions d'intérêt public.

Les amendements pourraient criminaliser «la fourniture de recommandations et le transfert d'informations qui ont conduit ou auraient pu conduire à l'introduction» de sanctions internationales, en prévoyant une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et des amendes de 8 000 dollars. Cette disposition vague et large peut faire l'objet d'une application arbitraire et abusive contre les journalistes.

Dans une déclaration du 15 mai, Harlem Désir, représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, a critiqué le projet de loi pour son impact dissuasif sur la liberté d'expression. Il a fait valoir que son libellé ambigu pourrait entraîner une autocensure dans les médias russes, car les journalistes seraient pénalement responsables de la publication d'informations qui ont conduit ou auraient pu conduire à l'introduction de sanctions, indépendamment de leur intention réelle.

L'amendement exige deux lectures supplémentaires à la Douma et une au Conseil de la Fédération avant que le président Vladimir Poutine ne puisse promulguer la loi. Le deuxième vote de la Douma est prévu pour le 17 mai.

MISES À JOUR


27 sept. 2018 : Le 20 septembre 2018, la Douma a adopté en dernière lecture des amendements au code des infractions administratives et au code pénal du pays. Les amendements renforcent entre autres les sanctions pour la diffusion de "fausses"

informations relatives à la diffamation et d'informations affectant la protection de la vie privée.


INFORMATIONS ADDITIONNELLES


 [Rapport de PEN International "Russia's Strident Stifling of Free Speech 2012-2018"](#)

SUITES DONNÉES

 **27 sept. 2018** | Le représentant de l'OSCE appelle la Russie à abandonner les amendements législatifs susceptibles de porter atteinte à la liberté d'expression et à l'accès à l'information.

 [Communiqué de Harlem Désir](#)

 **16 mai 2018** | Le nouvel amendement au Code pénal menace la liberté des médias en Russie, déclare le représentant de l'OSCE pour la liberté des médias.

 [Déclaration de Harlem Désir](#)